

Minister of Finance



Ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0G5

Stephen Swaffield  
Président  
Corporation de développement des investissements du Canada  
1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Le 27 août 2018

Monsieur,

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire des investissements qui créent des emplois de qualité, bien rémunérés, contribuant au renforcement et à la croissance de la classe moyenne, à l'acheminement des ressources naturelles du Canada sur les marchés mondiaux et à la création d'avantages économiques pour tous les Canadiens, maintenant et pour les années à venir. En tant que pays, nous devons être en mesure d'exploiter nos ressources en toute sécurité, tout en respectant les droits des peuples autochtones et en protégeant notre environnement et nos océans.

Le projet d'agrandissement de Trans Mountain est un projet d'intérêt national. Il créera des avantages économiques pour tous les Canadiens en fournissant au pétrole canadien un accès sans précédent aux marchés étrangers, en diversifiant nos exportations, en garantissant un prix équitable pour nos ressources naturelles et en employant des milliers de Canadiens dans sa construction. Le 29 mai 2018, le ministre des Ressources naturelles de l'époque, Jim Carr, et moi-même avons annoncé que le gouvernement du Canada avait conclu un accord en vue de l'acquisition d'entités détenant le projet d'agrandissement de Trans Mountain et des actifs de pipeline et de terminal connexes (les « actifs de Trans Mountain ») pour la somme de 4,5 milliards de dollars. Le gouvernement a pris cette mesure pour que le projet d'agrandissement voie le jour et entre en exploitation.

Lorsque nous avons annoncé la convention d'achat, nous avons dit aux Canadiens que celle-ci représentait un prix équitable pour eux et que les actifs de Trans Mountain constituaient une excellente occasion d'investissement. La Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) est responsable de l'achat, de la surveillance et de la vente éventuelle au secteur privé des actifs de Trans Mountain et sera un acteur clé de la protection des investissements canadiens et des contribuables canadiens.

## **Traduction du texte original anglais**

En tant que société d'État, la CDIC est redevable au gouvernement et doit se conformer à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et aux autres lois applicables. La CDIC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, notamment en présentant un plan d'entreprise annuel, un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. L'initiative Pour un gouvernement ouvert et responsable (2015) reconnaît mon rôle, en tant que ministre responsable de la CDIC, d'orienter le conseil sur les objectifs de la société et de lui faire connaître les attentes du gouvernement en ce qui concerne ses objectifs de politique publique.

Dans ce contexte, c'est avec plaisir que je vous fais parvenir cette lettre d'attentes à l'attention du conseil, de la direction de la CDIC et de la direction des filiales pertinentes de la CDIC. Cette déclaration est destinée à aider la CDIC dans sa préparation aux trois étapes suivantes : la transaction initiale visant à acquérir les entités détenant les actifs de Trans Mountain, la propriété des actifs existants et le développement du projet d'agrandissement ainsi que le dessaisissement futur des actifs ou des entités de Trans Mountain.

Au cours de ces trois étapes, il est prévu que la CDIC gérera les actifs de Trans Mountain de manière commerciale, en particulier pour veiller à ce que le Canada réalise un rendement financier positif sur ses investissements. Je m'attends à ce que la CDIC établisse un conseil d'administration, en me consultant, pour superviser la filiale de Trans Mountain. Collectivement, le conseil disposera d'un ensemble de compétences professionnelles et d'une expérience variées et profondes, propres à superviser la propriété d'un actif énergétique important et la construction d'un grand projet d'infrastructure d'importance nationale. En nommant les membres du conseil, la CDIC doit prendre en compte la diversité des sexes et la diversité linguistique, culturelle et régionale du Canada.

### **Acquisition**

En prévision de la transaction, le ministre du Commerce international et moi-même avons autorisé, au moyen d'autorisations ministérielles, Exportation et développement Canada à mettre des fonds à la disposition de la CDIC par l'intermédiaire du Compte du Canada. De plus, le gouverneur en conseil a adopté plusieurs décrets autorisant la CDIC ou ses filiales à acquérir des actions ou des actifs des entités de Trans Mountain et à se départir de ces actions ou de ces actifs dans l'avenir. Avant l'acquisition, le gouvernement s'attend à ce que la CDIC s'assure que sa structure de gouvernance et de surveillance est en place, et qu'elle est tout à fait prête à assumer la propriété des entités de Trans Mountain et, en particulier, à surveiller le développement du projet d'agrandissement. Le gouvernement s'attend à ce que les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance d'entreprise applicables aux entités de Trans Mountain soient fondées sur les meilleures pratiques des secteurs public et privé et sur la prévention des conflits d'intérêts.

### **Propriété**

Nous avons dit aux Canadiens que le développement du projet d'agrandissement de Trans Mountain se déroulerait de manière à protéger l'intérêt public. La protection de l'intérêt public pendant la période où la CDIC détient les actifs de Trans Mountain comporte trois éléments principaux.

## ***Traduction du texte original anglais***

Le premier consiste à poursuivre le développement du projet d'agrandissement de manière commerciale afin de protéger la valeur des investissements du gouvernement. Le second consiste à assurer le respect intégral des lois et règles applicables, notamment en matière de protection de l'environnement et de santé et de sécurité des travailleurs. Le troisième consiste à agir conformément à l'engagement pris par le Canada de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones, comme il est décrit dans les Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Cela comprend le respect de tous les accords d'avantages existants négociés avec les collectivités autochtones dans le cadre de ce projet et le maintien de l'engagement de Trans Mountain d'offrir des perspectives d'emploi et de perfectionnement de la main-d'œuvre aux personnes et aux collectivités autochtones.

Conformément à son rôle de surveillance, la CDIC devrait surveiller le rendement des actifs de Trans Mountain et rendre compte de manière transparente des plans et des résultats dans le cadre de ses rapports annuels au Parlement.

### **Cession**

Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention d'être un propriétaire à long terme des actifs de Trans Mountain. Le gouvernement est d'avis que, hormis les risques exceptionnels non commerciaux auxquels est actuellement confronté le projet d'agrandissement, les actifs de Trans Mountain sont des actifs commerciaux qui devraient être détenus et exploités par une partie autre que le gouvernement du Canada. Parallèlement, le gouvernement est disposé à détenir les actifs de Trans Mountain jusqu'à l'achèvement du projet d'agrandissement et au-delà si cela est nécessaire pour protéger l'investissement du gouvernement.

Le gouvernement s'attend à ce que la CDIC reste prête à céder l'actif de Trans Mountain, en tenant compte du moment optimal de la cession par rapport aux risques du projet. La CDIC devrait également examiner les moyens permettant aux groupes autochtones de participer à la cession à des conditions commerciales. Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement s'attend à ce que la CDIC veille à ce que les actifs de Trans Mountain soient prêts à être cédés.

Le gouvernement a confié à la CDIC d'acquérir, d'exploiter, d'agrandir et, au final, de céder un grand projet énergétique national. Le conseil de la CDIC a toute ma confiance pour qu'il respecte les normes les plus élevées en matière de bonne gouvernance et qu'il s'acquitte de son devoir de diligence dans l'intérêt supérieur du Canada. Je vous demanderais de me tenir au courant des progrès de cette initiative cruciale sur une base continue.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.